

SEANCE DU JEUDI 20 NOVEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le Jeudi 20 Novembre à dix-huit heures trente, les membres du Conseil de Communauté, dûment convoqués par le Président de la Communauté de Communes Mâconnais-Tournugeois se sont réunis à la salle de réunion de la Communauté de Communes à Tournus (Pas fleury).

Date de convocation : 14 Novembre 2025

M. CURTIL Sébastien (Uchizy)	M. PIN Jean-Paul (Tournus)
Mme DREVET Marie-Thérèse (Montbellet)	Mme POTHIER Josette (La Truchère)
M. DUMONT Christian (Clessé)	M. PRECHEUR Bernard (Tournus)
M. DUMONT Marc (Saint-Albain)	Mme PRUDENT Emmanuelle (Viré)
M. FARAMA Julien (Tournus)	M. RAGUET Patrice (Grevilly)
Mme HUSSON Marie-Claire (Montbellet)	M. RAVOT Christophe (Tournus)
M. IOOS Xavier (Préty)	Mme SIMOULIN Christine (Tournus)
M. JAILLET Stéphane (Saint-Gengoux de Scissé)	M. TALMEY Patrick (Martailly-Lès-Brancion) représenté par M. TOUZOT Frédéric (Martailly les Brancion)
Mme LEFRONT Anne (Tournus)	M. THIELAND Gérard (Lacrost)
M. PERRE Paul (Chardonnay)	M. VARIN René (Tournus)
M. PERRET Guy (Plottes)	M. VEAU Bertrand (Tournus)
M. PETIT Gilles (Ozenay)	

Excusés ayant donné pouvoir :

M. BACHELET Robert (Le Villars) pouvoir à M. PETIT Gilles (Ozenay)	M. GALEA Guy (Lugny) pouvoir à M. VARIN René (Tournus)
M. CHARPY PUGET Gilles (Cruzille) pouvoir à M. JAILLET Stéphane (Saint Gengoux de Scissé)	Mme GARDIN Prisca (Tournus) pouvoir à Mme LEFRONT Anne (Tournus)
M. CHERVIER Jean-Pierre (Clessé) pouvoir à M. DUMONT Christian (Clessé)	M. MAIRE DU POSET Arnaud (Uchizy) pouvoir à M. CURTIL Sébastien (Uchizy)
Mme CLEMENT Patricia (Fleurville) pouvoir à Mme DREVET Marie-Thérèse (Montbellet)	Mme SAINT-HILARY Gaëlle (Tournus) pouvoir à M. RAVOT Christophe (Tournus)
	M. VIROT Martin (la Chapelle sous Brancion) pouvoir à M. PERRET Guy (Plottes)

Excusés : M. DESROCHES Patrick (Viré), Mme GABRELLE Catherine (Royer), Mme PAGEAUD Line (Tournus)

Absents : M. CHARNAY Dominique (Burgy), Mme CHENAVAS Françoise (Tournus), M. COLIN Gérard (Tournus), M. GOURLAND Philippe (Lugny), M. PERRUSSET Henri (Farges-lès-Mâcon), M. SANGOY Marc (Bissy -la-Maconnaise)

Secrétaire de séance : M. VARIN René (Tournus)

Le quorum étant atteint, le Conseil Communautaire peut délibérer.

Effectif légal du Conseil Communautaire : 41

Membres en exercice : 41

Conseillers présents ou représentés : 32

Votants : 32

Le Président accueille les élus. Il indique que pour la première fois, la convocation et les dossiers relatifs au présent conseil communautaire ont été envoyés par le Système d'Information Territorial . Les conseillers ont bien reçu les documents, des difficultés ont été rencontrées pour les ouvrir via une tablette, M. Varin se propose d'examiner cette problématique.

Environnement

Rapporteur : Gaëlle SAINT HILARY

1. Réajustement de la convention de prêt de bacs lors de manifestations sur le territoire

La Communauté de Communes Mâconnais-Tournugeois s'est engagée dans une démarche globale de réduction des déchets dont l'objectif principal est de réduire la quantité d'ordures ménagères produites en incitant tous les usagers à pratiquer le tri des déchets recyclables.

L'objectif de la mise à disposition de bacs consiste à accompagner les organisateurs d'événements (communes, associations, organismes...), afin de réduire les ordures ménagères résiduelles produites lors de l'évènement et d'augmenter le tri des déchets recyclables tels que les emballages, les papiers et le verre. Cette mesure permettra également une meilleure maîtrise des coûts qui sont en constante augmentation (carburant, personnel, traitement des déchets...) et qui sont supportés massivement par la collectivité.

Le présent rapport a pour objectif de mettre à jour la convention qui était en vigueur jusqu'à présent (délibération n°2025/8) afin d'ajouter le prêt d'équipements de pré-collecte (supports de sacs bi-flux) ainsi que le tarif concernant la facturation si le tri n'est pas correctement effectué. Elle rappelle également les droits et obligations respectifs de chacune des parties concernées dans le cadre de la mise à disposition de bacs/badges pour les ordures ménagères et/ou de bacs jaunes/sacs jaunes pour les emballages et les papiers par la CCMT à un organisateur d'événement qui en effectuera la demande.

➔ Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire DECIDE à l'unanimité des membres présents et représentés de :

- prendre connaissance de la convention de prêt de bacs mise à jour avec les deux scénarii proposés dans le cadre de la gestion des déchets sur les manifestations ;
- autoriser le Président à signer les conventions et faire appliquer les éléments énumérés dans ladite convention.

Ressources humaines

Rapporteur : Christophe RAVOT

2. Mise à jour du tableau des effectifs

Par délibération n° 2024/111 du 19 décembre 2024, le Conseil Communautaire a décidé la création d'un poste permanent de Directeur du Pôle « transition environnementale, développement et aménagement durable » relevant du grade d'ingénieur territorial.

A l'issue des procédures de recrutement et des entretiens menés, un candidat relevant du grade d'ingénieur principal a été retenu pour occuper ces fonctions.

Le Président rappelle que la création du poste avait fait l'objet d'une délibération il y a plusieurs mois, celle-ci comprenait une erreur, le grade indiqué n'était pas correct, la création du poste concerne un poste d'Ingénieur Principal et non un poste d'Ingénieur territorial.

Le poste de Directeur du Pôle « Transition environnementale, développement et aménagement durable » sera occupé à compter du 1^{er} Décembre 2025.

➔ Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire DECIDE à l'unanimité des membres présents et représentés d'adapter le tableau des effectifs, à compter du 1^{er} décembre 2025, comme suit :

Objet	Grade	Temps de travail	Statut	Fonction
Suppression de poste	Ingénieur territorial	35h	Titulaire	Directeur de pôle
Création de poste	Ingénieur principal	35h	Titulaire	Directeur de pôle

3. Complément de la délibération sur le RIFSEEP

Le nouveau régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) a fait l'objet d'une délibération n° 2023/87 du 28 septembre 2023. Il est composé de deux parts, à savoir une indemnité liée aux fonctions, aux sujétions et à l'expertise (IFSE) et un complément indemnitaire annuel (CIA).

Dans la délibération actuelle, la détermination des groupes de fonctions et des montants maxima ne prévoit pas l'emploi de Directeur de pôle du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux.

A compter du 1^{er} décembre 2025, le recrutement d'un ingénieur principal territorial pour occuper les fonctions de Directeur du Pôle transition environnementale, développement et aménagement durable nécessite une révision du tableau de répartition des groupes de fonctions et des montants maximums fixés pour la part de l'IFSE et du CIA.

Vu l'arrêté du 5 novembre 2021 pris pour l'application aux corps des ingénieurs des travaux publics de l'Etat et aux emplois d'ingénieur en chef des travaux publics de l'Etat du 1^{er} groupe et du 2^{ème} groupe des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat.

→ Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire DECIDE à l'unanimité des membres présents et représentés de

- supprimer le groupe de fonction 1, relié à l'emploi de Directeur général des services,
- créer le groupe de fonction 2, relié à l'emploi de Directeur de pôle,
- fixer le montant général maximum annuel de l'IFSE à 40 290 € et du CIA à 6 040 € (en le calant sur le montant du plafond de la fonction publique d'Etat) à partir duquel sera calculé le montant effectivement attribué :

Répartition des groupes de fonctions par emploi pour le cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux		Montant annuel maxima (Plafonds de la FP d'état)	
Groupes de fonctions	Emplois	Non logé	
Groupe 2	Directeur de pôle	40 290	

Grade Poste occupé Temps de travail	Montant plafond IFSE voté	% Plafond part CIA	Montant plafond part CIA	Montant plafonds CIA FP Etat	Répartition de la part CIA		Montant voté
					Manière de servir	Engagement professionnel	
Ingénieur principal territorial Directeur de pôle TC	40 290	15%	6040	7110	3 020	3 020	6 040

Le Président ajoute que le montant voté correspond au plafond mais n'est pas le montant qui sera attribué. Les autres modalités d'application du RIFSEEP instaurées par la délibération n° 2023/87 restent inchangées.

Questions et informations diverses

Parking sécurisé Poids Lourds à Saint Albain :

M. Veau présente un projet émanant de l'Etat et APRR qui concerne la création de 108 places de parking sur l'aire d'autoroute située à Saint Albain (rive droite sur la direction nord sud).

Ce projet s'inscrit dans le cadre du plan investissement mobilité. L'objectif est de pallier au manque de places de parking pour les poids lourds sur le réseau APRR.

Le parking actuel de 34 places serait agrandi pour atteindre 108 places, les 34 places existantes seraient déplacées.

Le projet a été présenté récemment à la CCMT, il s'organisera selon les dates indiquées :

Le 24/10/25, l'Etat a signé une dispense d'évaluation environnementale.

Le 13/11/25, une réunion des Personnes Publiques Associées a été organisée.

Le 26/11/25, une réunion d'information publique en présence d'APRR se tiendra à la mairie de St Albain.

Du 8 au 12/12/25, se déroulera l'enquête publique qui comprendra 2 demi-journées de permanence à la CCMT et 1 demi-journée à la Mairie de Saint Albain.

Le 12/02/26, le conseil communautaire se réunira pour donner un avis sur ce projet. La déclaration de projet avec mise en compatibilité du PLUI suivra en mars 26. Les travaux d'une durée de 6 mois se dérouleront dans la foulée.

La CCMT a fait savoir qu'elle ne souhaitait pas instruire ce dossier pour 3 raisons :

- la collectivité ne dispose pas de service instructeur,
- le projet n'est pas porté par la CCMT,
- la période électorale n'est pas favorable à la prise d'une telle décision.

L'augmentation des places de parking impliquerait très peu de modifications du PLUI (règlement graphique et OAP Commerce).

M. Dumont, maire de St Albain, explique que le projet a été présenté dès 2024 à la Commune de Saint Albain, il ne présentait alors aucune urgence. La difficulté réside dans le bruit que peut engendrer ce projet pour les riverains du lotissement situé à environ 250 mètres de l'aire d'autoroute.

M. Petit demande si l'enquête publique sera étendue à l'ensemble de la CCMT ? Les permanences auront lieu à la CCMT et à Saint Albain mais elles seront ouvertes à tous.

Selon M. Perre, la période est mal choisie pour prendre une décision : les élus sont en fin de mandature.

M. Ravot propose d'attendre les résultats de l'enquête publique et du compte-rendu de la réunion publique. Il précise que l'augmentation de place pour les poids lourds s'accompagnera de l'installation de bornes électriques, les chauffeurs pourront notamment brancher leurs camions réfrigérés, les eaux pluviales seront traitées par une noue, un espace détente sera prévu pour les chauffeurs, des gardiens de nuit seront également présents, des ombrières mises en place.

M. Dumont ajoute que l'espace sécurisé sera payant. Mme Drevet fait part de son expérience à Montbellet avec le stationnement de camions, elle a eu des remontées négatives des riverains proches pour motif de bruit.

En réponse à M. Jaillet concernant le coût engendré par cette modification du PLUI, M. Ravot et Veau précisent qu'il sera modique, il s'agira principalement de refaire les graphiques de la zone concernée.

Il est rappelé qu'une commission Aménagement du territoire aura lieu Jeudi 27 Novembre à 18 h à la CCMT.

- Maquette avion baptisée « Chardonnay » :

Le Maire de Chardonnay invite les élus à l'inauguration de l'avion A220 qui sera baptisé « Chardonnay », cette cérémonie se tiendra le Jeudi 11 Décembre à 11 h. Ce moyen courrier parcourra l'Europe. Le Maire souhaiterait pouvoir emmener la population de Chardonnay dans cet avion pour un vol.

La séance est levée à 19 h 10.

Le Président
Christophe RAVOT

Le secrétaire de séance
René VARIN